

MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN DOMBES



AIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 décembre 2016

Convocation a été faite le 25 novembre 2016.

Excusés : M. Clément VERMOREL, pouvoir donné à M. Alain DUFOUR
Mme Christelle ABRAZIAN, pouvoir donné à M. Alex COLOMB

Absente : Mme Yolande VIANNE

Secrétaire de séance : M. David PERSICO

Accord donné à Monsieur le Maire de retirer de l'ordre du jour :

- Contrat Enfance-Jeunesse 2016/ 2020 - Délibération

Accord donné à Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Délibération
- Décision modificative n°3 au budget général - Délibération
- Convention avec la CCDSV de création d'un groupement de commande d'achat - Délibération
- SIEP - Assemblée générale du 2 décembre 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de M. Pierre PERNET, le conseil municipal a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Finances - économie :

- Tarifs 2017

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs : location de la salle polyvalente, concessions au cimetière, droits de place vente ambulante, pêche.

Camping : le forfait hebdomadaire a été supprimé de la grille des tarifs 2016, il semblerait que cette suppression ait eu un impact très négatif sur le tourisme de passage. Il est donc convenu de le rétablir. Sur la base de 6 jours payés pour 7 jours d'hébergement, le taux de réduction accordé serait de 15 % :

	Basse saison		Haute saison	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
<u>Tarifs forfaitaires :</u>				
<i>Forfait hebdomadaire</i>				
Deux personnes	71 €	85.20 €	81 €	97.20 €
Électricité	90 €	108 €	102.5 €	123 €

La facturation « Véhicule supplémentaire » : 45.45 € HT, soit 50 € TTC est supprimée.

Accord à l'unanimité

– Indemnités du trésorier

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Celle-ci est calculée à partir de la moyenne des 3 derniers comptes administratifs affectée d'un coefficient.

Le conseil municipal refuse cette indemnité de conseil et refuse l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Refus à l'unanimité

– Commission économie

M. Le Maire présente le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 16 novembre, ainsi que la liste de tous les projets 2017 qui sera étudiée ultérieurement selon les résultats de l'exercice budgétaire 2016.

– Société protectrice des animaux

Renouvellement de la convention avec la SPA prévoyant la capture des chiens en divagation sur la voie publique et la prise en charge des chats errants capturés et leur garde en fourrière. La participation de la commune est fixée à 0.35€/habitant, soit : 583.10 €.

Accord à l'unanimité

– Modification de la longueur de la voirie communale

Les délibérations n° 2014-01-002 du 23 janvier 2014 et n° 2016-07-001 du 21 juillet 2016 ont acté la reprise des voies et espaces communs des lotissements « Les églantines » et « Le parc du château ».

Ces délibérations s'avèrent incomplètes, elles ne comprennent pas les longueurs des nouvelles voiries communales :

- « Les églantines » : 151 m
- « Le parc du château » : 56m

Ces longueurs de voiries reprises sont donc ajoutées, ce qui met à jour la longueur totale de voirie communale à 20 213 + 257 = 20 520 mètres.

Accord à l'unanimité

- Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain

La fonction d'inspecteur en matière d'hygiène et de sécurité concernant le personnel communal est confiée au CDG 01.

Accord à l'unanimité

- Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le calendrier Ad'ap, validé par la Préfecture le 19 janvier 2016, arrête l'échéancier de réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux.

Nature et coût du projet pour l'année 2017 :

Nature / Localisation	Coût HT
Toilettes / stade de foot	4 166 €
WC enfants / école maternelle	2 500 €
Bande antidérapantes / escalier salle polyvalente	334 €
TOTAL	7 000 €

La commune sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR exercice 2017, selon le plan de financement :

Source	Montant HT
Commune : autofinancement	4 550 €
État : DETR (taux maxi : 35%)	2 450 €
TOTAL	7 000 €

Accord à l'unanimité

- Décision modificative n°3 – Budget général

Pour permettre l'intégration de frais d'études vers l'imputation d'immobilisation corporelle correspondante, il est nécessaire de réviser les crédits ouverts afin de réaliser les écritures d'ordre :

Désignation	Diminution de crédits	Augment. de crédits
Recettes d'investissement		
2031(041) – Frais d'études		+ 12 865.81 €
Dépenses d'investissement		
202(041) – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		+ 12 865.81 €

Accord à l'unanimité

– Convention de création d'un groupement d'achat

Pour maîtriser au mieux les dépenses publiques et rationaliser celles-ci, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ont décidé de mutualiser l'achat en commun de fournitures.

Pour cela, une convention est passée pour créer un groupement de commandes dit d'Intégration partielle, c'est à dire dans lequel la collectivité coordonnatrice du groupement est chargée d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, relatives à la préparation et la passation du/de(s) contrat(s) à passer jusqu'à leur notification y compris le suivi administratif des contrats, pour satisfaire les besoins suivants :

- Les fournitures de bureaux comprenant les petites fournitures, les consommables informatiques et le papier
- Les produits d'hygiène hors produits d'entretien
- Les systèmes d'impressions.

Accord à l'unanimité

2. Plan Local d'Urbanisme (PLU):

Suite à la mise en œuvre d'un projet de construction de logements sociaux au centre bourg à proximité d'une activité existante, il est apparu qu'il était nécessaire de prévoir des possibilités de développement de ladite activité sans que cela ne soit à l'avenir gênant pour les futurs habitants.

Or, le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur classe les bâtiments de l'entreprise les plus éloignés des futurs logements en zone N. Une solution est donc d'étendre la zone UBe à ces bâtiments qui pourront alors être le support de l'extension de l'activité existante. Dans la mesure où cette évolution du PLU n'a pas pour effet de changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune, et où l'évolution du règlement (graphique et non graphique) ne portera pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme.

Le conseil municipal, dans sa séance du 19 novembre 2015, a décidé de prescrire une révision avec examen conjoint telle qu'elle est prévu à l'article L153-345 du code de l'urbanisme.

L'additif au rapport de présentation explique l'extension de la zone UBe sur les parcelles construites au Nord de la RD904 et les évolutions apportées au règlement de la zone UBe pour mieux prendre en compte la gestion des eaux pluviales et l'assainissement.

Ce dossier, soumis à concertation selon l'article L103.2 du code de l'urbanisme, n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière au cours de l'étude.

Le dossier de révision avec examen conjoint N°1 du PLU est arrêté et fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint à laquelle seront conviées les différentes personnes publiques associées tel que décrit dans le code de l'urbanisme et, du fait de la présence de sites Natura 2000 sur la commune, sera transmis à la Maison Régionale de l'Autorité Environnementale pour avis, avant d'être soumis à enquête publique.

Accord à l'unanimité

3. Intercommunalité :

- CCDSV (Christine FORNES)

Réunion du 14 novembre 2016

Les sujets suivants ont fait l'objet de délibérations :

- Ventes de terrains au technoparc :
 - * création d'un village d'entreprises
 - * création d'un pôle tertiaire et services
- Nom de l'historial du curé d'Ars : « Musée de cire, la vie du saint curé d'Ars »
- Modification des statuts du Syndicat de Rivière des Territoires de la Chalaronne pour la prise de compétence GEMAPI
- Modification du tableau des effectifs :
 - * reprise d'un agent issu du syndicat « Avenir Dombes Saône »
 - * création d'un poste au service culture

- SIEA (Pierre ROSET)

- Un accord a été signé avec ORANGE pour l'accès à internet de la commune en 2017 via la fibre optique.
- Exposé du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014, de la présentation faite lors du comité syndicale du 18 novembre 2016 et des réponses adressées à la CRC.

Suite aux échanges et à un débat entre les conseillers municipaux, les remarques suivantes ont été faites :

- Très étonnés d'avoir un rapport conséquent avec autant de remarques sur des sujets multiples et variés.
- Quelles sont les raisons de ces manquements ou erreurs :
 - * interprétation
 - * visions divergentes
 - * méconnaissance des textes ?
- Droit de regard sur le fonctionnement du SIEA : les communes sont-elles de réelles partenaires ou des clients payants qui subissent alors qu'elles cotisent avec des montants importants au regard de leurs budgets ?
- La transparence des décisions et leurs conséquences doit-elle être pratiquée de manière différente pour que tous les acteurs se sentent concernés et impliqués ?
- Nous émettons le vœux que la Chambre Régionale des Comptes refasse ce travail début 2018 après la mise en œuvre des modifications apportées par le SIEA en lien avec ses membres.

– **SIEP (Arnaud BALOIS)**

Assemblée générale du 2 décembre 2016

Les sujets suivants ont fait l'objet de délibérations :

- Avenant au contrat d'affermage (suite intégration Villars les Dombes)
- Instauration d'un temps partiel (régularisation)
- Vote pour l'acquisition d'une parcelle
- Débat d'orientation budgétaire
- Forage de substitution à Monthieux
- Fonction d'inspection hygiène et sécurité confiée au CDG 01
- Indemnité du trésorier

4. Vie locale :

– **Bilan CME (HAZDINE ZEDIOUI)**

- Fête d'halloween le 31 octobre 2016 :

* 210 euros de dépenses

* points positifs : le nombre de participants et de déguisements, les concours et l'atelier photo ont été appréciés, les décorations recyclées fabriquées par les enfants

* points négatifs : la forte affluence a permis de constater ce qu'il fallait améliorer : l'animation avec un micro aurait permis de mieux se faire entendre et aux enfants du CME de s'exprimer, l'accès à la table de maquillage a été difficile

Les enfants se sont pleinement impliqués et l'objectif est atteint : l'idée proposée par le CME a été une réelle réussite et peut maintenant être reprise par une autre association qui souhaiterait continuer à la faire vivre.

- Un enfant va arrêter sa participation au CME pour cause de problème d'emploi du temps.

- Projets 2017 :

* Présentation de leur bilan par les enfants lors de la cérémonie des vœux du Maire

* Journée toute propre à Saint Olive

* Participation à la journée « Sécurité » le 13 mai 2017

– **Amicale boules (Brigitte ROCHE)**

Assemblée générale du 22 octobre 2016

- L'association comprend 96 licenciés dont 25 femmes

- M. Le Maire a fait de ses remerciements pour les travaux de toiture, ainsi que la mise en accessibilité des toilettes

- Le boulodrome de Fareins est apprécié, des projets d'achats de mobilier et d'amélioration des locaux sont en cours

- Le bilan financier est positif

- Création d'une initiation aux sports de boules auprès de 20 enfants et d'Oxy'Jeunes

- L'organisation de la finale départementale a été une belle réussite

– Conseil d'écoles (Dominique PARIS)

Effectifs

L'effectif de l'école est en hausse cette année. 240 élèves sont inscrits à ce jour :

Petite Section : 28	CP : 32	CM1 : 23
Moyenne Section : 31	CE1 : 34	CM2 : 35
Grande Section : 29	CE2 : 28	

31 élèves viennent de la commune de Sainte Olive

Fonctionnement

Des nouveaux programmes en élémentaire et une organisation de cycles un peu différente ont été mis en place à la rentrée. Les classes de PS, MS, GS forment le cycle I, les classes de CP, CE1 et CE2, le cycle II et le CM1 et le CM2 sont liés à la 6ème, formant le cycle III et favorisant ainsi le passage au collège.

Les livrets d'évaluation sont modifiés. En maternelle, le carnet de suivi montre les progrès effectifs de l'enfant tout au long de l'année. En élémentaire, le Livret Scolaire Unique est instauré. Il suivra l'élève du CP à la 3ème et sera transmis 3 fois par an aux familles.

La FCPE a offert à l'école des vidéoprojecteurs. Grâce à l'aide financière du Sou des Ecoles, des supports et des câbles ont été achetés. Le service technique de la mairie a installé les appareils.

Le 13 septembre, le premier exercice incendie s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les 2 bâtiments. Une rampe d'accès a été installée par la mairie pour faciliter la sortie des élèves de moyenne section.

Des nouveaux panneaux définissant le protocole de sortie en cas d'incendie ont été installés dans la nouvelle école, les élèves sortent par les portes de leur classe donnant sur la cour et rejoignent le portail principal. L'option de sortie par le haut (côté nord) pourrait se faire en cas de fuite de gaz (bouteilles près de la cantine dans la cour).

Trois exercices liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté auront lieu cette année.

Le premier s'est déroulé le 22 septembre « alerte intrusion et attentat ». Les enseignants ont expliqué aux enfants des grandes classes les raisons de cet exercice. Pour les plus jeunes, les actions de se cacher, de se coucher en silence ont été présentées comme un jeu

Projets de classe d'école

Cette année encore, tous les élèves de l'école peuvent bénéficier d'un prêt de livres en collaboration avec les bénévoles de la bibliothèque et la mairie.

La mairie a proposé à l'école de bénéficier du programme européen « Un fruit à la récré ». L'école bénéficie de créneaux pour utiliser le gymnase Montfray à Fareins, de fin septembre à mi mars.

Les élèves de CP et CE1 iront à la piscine entre avril et juin sur 10 séances.

La classe de CE2 est inscrite à l'opération « permis piéton ».

Le SMICTOM interviendra dans chaque classe en début d'année pour des animations autour du recyclage, du tri des déchets et du compostage.

– Cérémonie du 11 novembre (Brigitte ROCHE)

Malheureusement peu de monde s'est déplacé, certainement du fait d'une météo peu encourageante. IL est à déplorer également la seule présence des membres du Conseil Municipal des Enfants, pas d'autres représentants de notre jeunesse.

– **Cérémonie des vœux (Brigitte ROCHE)**

Cette manifestation se tiendra le 7 janvier à 18h30 et devrait s'organiser comme suit :

- Mot d'accueil du Maire
- Diaporama sur la rétrospective 2016
- Présentation de photos de la tour prises par drone
- Intervention du CME
- Mots des officiels
- Récompenses

Le vendredi 6 janvier à 20h toutes les bonnes volontés seront bienvenues pour la mise en place de la salle.

– **Plan d'eau (Alex COLOMB)**

Les résultats 2016 montrent un résultat positif de 6 475.23 euros, dans la moyenne des résultats précédents. Une bonne année sans difficulté ni problème particulier.

5. Informations diverses :

– **CCAS – repas du 4 décembre 2016 (Dominique PARIS)**

- Environ 90 personnes étaient présentes (invités + membres du CCAS)
- L'aide des enfants du CME a été très appréciée
- Le repas a été préparé par les restaurateurs du village (participation de 10 €/repas de la commune)
- Il reste à distribuer 20 colis aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer et une visite aux personnes en maison de retraite va être organisée.

– **Agenda**

Mardi 6 décembre	20h00	COFIL TAP
Jeudi 8 décembre	A partir de 18h30	Soirée des illuminations
Samedi 10 décembre	10h00 12h00	Conseil municipal enfants Ste Barbe
Dimanche 11 décembre	15 h30	Concert de la chorale à l'église
Lundi 12 décembre	20h15	Sécurité routière
Mardi 13 décembre	20h00	Comité de jumelage
Mercredi 14 décembre	18h30	Défi Ambérieux (jury)
Vendredi 16 décembre	12h00 18h30	Repas Noël restaurant scolaire Arbre de Noël du personnel
Samedi 17 décembre	15h	Accueil de M. Mitton à la bibliothèque
Samedi 7 janvier	18 h 30	Cérémonie des vœux
Lundi 16 janvier	20 h	COFIL CME
Jeudi 19 janvier	20h30	Conseil municipal

Le secrétariat de la mairie sera fermé du vendredi 23 décembre au vendredi 30 décembre inclus.

La permanence électorale sera assurée le 31 décembre de 9h00 à 12h00 pour permettre les inscriptions sur la liste électorale.

6. Questions diverses :

- Les journées d'animation au camping sont prévues les 21 mai et 27 août 2017
- Une animation pour les enfants de 5 à 7 ans est prévue à la bibliothèque le 14 janvier 2017 de 10h00 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Affiché en exécution de l'article L 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,
P. PERNET

